



Défaut d'assurance et conduite en état d'ébriété

Par **sebnice**, le **26/07/2012** à **09:21**

Bonjour, suite à une arrestation au volant de mon véhicule avec 0.76 d'alcool au soufflé au premier contrôle et 0,80 au second contrôle, et j'étais en défaut d'assurance, je souhaiterais savoir le pire qu'il puisse m'arriver. Je précise n'avoir provoqué aucun accident, avoir mes 12 points au moment de l'arrestation et avoir un casier judiciaire vierge. Je vous remercie

Par **razor2**, le **28/07/2012** à **15:30**

Bonjour, peut-être prison avec sursis selon la juridiction. Sinon suspension de votre permis, amende, et 8 points en moins...